REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 Avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026 - 08

Séance du 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le deux avril à dix-sept heures trente, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au bureau des ASA à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : Didier BRUZY, Jean REIG, Daniel MARTY, José GRANDE, Pascal BRUZY, Marc MARTY, Pascal MAILLOLS, Syndics titulaires, Jean-Christophe GUINCHARD, Jean-Charles BARBOTEU, Bruno LOPEZ, syndics suppléants

Excusés : Joseph REIG, Syndic titulaire,

Monsieur Marc MARTY a été nommé secrétaire.

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 7

Date de la convocation

Le 25 mars 2026

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 1 2026

Didier BRUZY explique aux syndics qu'il faut prendre une décision modificative pour permettre le paiement de la caution lors de location de véhicules mais également pour encaisser son remboursement en fin de location.
Cela passe par l'ouverture de crédit en section d'investissement.
Il propose donc l'ouverture des crédit suivants en section d'investissement :

INVESTISSEMENT – DEPENSE	Compte 275	+ 1 000 €
INVESTISSEMENT – RECETTE	Compte 275	+ 1 000 €

Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité,

- **Approuve la décision modificative n°1 proposée par le président,**
- **Autorise le Président à procéder à toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 02 avril 2026

LE PRESIDENT,

ASSOCIATION SYNDICALE * CANAL DE CORBERE *

Acte rendu exécutoire après publication le

03 avril 2026

Et transmission à la DDTM le

03 avril 2026